



**Objet :** Invitation Assemblée Générale Ordinaire

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir assister à **l'Assemblée Générale Ordinaire de l'AIPE.**

Vus l'ordonnance n°2020-321 sur l'adaptation des règles de réunion des assemblées générales et le décret n°2020-1257 déclarant l'état d'urgence sanitaire, l'Assemblée Générale se tiendra à huis clos (c'est-à-dire dans ce cas à distance, par des moyens de visioconférence) le :

**Mercredi 25 novembre 2020 à 20h**  
**En vous connectant via l'adresse ci-dessous :**

**<https://us02web.zoom.us/j/81632670206?pwd=TIE5Z0tJbS9pWGdaVUVXNFJGbWFLQT09>**

**Ordre du jour :**

**I - RAPPORT MORAL**

**II - RAPPORT D'ACTIVITE**

> Le Relais d'Assistants Maternels

> La Commission Acti'BB

**III - RAPPORT FINANCIER**

**IV – ELECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**V - DIVERS**

La connexion à la réunion virtuelle se fait en copiant et collant le lien internet dans votre navigateur internet. L'application Zoom est proposée automatiquement, il suffit de l'accepter. Les personnes qui souhaiteraient un support technique pour se connecter peuvent contacter 06 49 75 45 33 pendant l'heure précédant la réunion.

Les participants doivent pouvoir être identifiés, nous vous demandons donc de vous renommer en notant votre nom et prénom (en bas à gauche du carré vous représentant -> renommer).

La prise de parole en direct sera privilégiée : les micros seront coupés par défaut et nous vous demandons d'utiliser la main levée (sur PC : en bas à gauche « Participants » -> ... -> « Lever la main », sur téléphone ou tablette : en bas à droite de l'écran -> ... -> « Lever la main »). Une main levée bleue apparaît en haut à gauche du carré qui vous représente. Il sera aussi possible d'utiliser le chat, le modérateur se chargera de la transmission.

Les modalités de participation à l'Assemblée Générale à distance restent les mêmes qu'en présence : pour pouvoir prendre part aux votes, il est nécessaire d'être adhérent à l'association. Cette adhésion à l'AIPE, non obligatoire pour bénéficier des services du Relais Assistantes Maternelles, peut avoir lieu avant l'Assemblée Générale, au RAM ou à l'AIPE aux heures d'ouverture.

**En cas d'absence à l'AG, remplir et renvoyer le pouvoir ci-dessous.**

Le rapport d'activité pourra être transmis par mél sur demande à compter du 12 novembre.

Par ailleurs, si le quorum (nombre de personnes présentes) n'est pas atteint, nous attendrons ¼ h et nous procéderons aux rapports et à leur validation.

Les votes auront lieu à main levée : utiliser la fonction main levée comme décrit ci-dessus.

Les personnes adhérentes qui souhaiteraient prendre une part plus active dans la vie de l'association peuvent se faire connaître aux heures d'ouverture du Relais ou téléphoner à l'AIPE. **Nous avons besoin de bonnes volontés et de compétences pour assurer la pérennité de l'association.**

**A l'issue de l'assemblée générale, le Conseil d'Administration se réunira afin d'élire le bureau de l'association.**

Le Conseil d'Administration et moi-même espérons votre présence, signe de votre intérêt pour l'Association.

**Fait à Moirans**  
Le 9 novembre 2020

**La Présidente**  
Noémie APELOIG



Je soussigné(e) : \_\_\_\_\_

SIGNATURE :

Donne pouvoir à : \_\_\_\_\_

Pour l'Assemblée Générale Ordinaire de l'AIPE du **Mercredi 25 novembre 2020.**